

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
In an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
In an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Septembre 1875.

Chronique générale.

Sur le dernier conseil des ministres, l'*Echo universel* publie les renseignements suivants :

« Tous les ministres, à l'exception de M. Léon Say, étaient présents.

« Nous croyons savoir que, dans cette séance, M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, a donné connaissance d'un travail d'ensemble fait sur les rapports des préfets touchant les dispositions des conseils généraux au point de vue des élections sénatoriales. L'esprit général inclinait, paraît-il, vers des choix appartenant en majorité à l'opinion républicaine modérée et conservatrice libérale.

« D'autre part, il nous revient que M. le ministre des affaires étrangères aurait entretenu ses collègues des principales questions se rattachant aux événements qui se passent en ce moment en Orient. Tous les efforts de la Turquie tendraient, au point de vue diplomatique, à maintenir à l'état de question intérieure de l'empire ottoman l'affaire de l'Herzégovine. On espérait toujours, à Constantinople, en avoir fini avec l'insurrection, et même avoir établi un nouveau *modus vivendi* avec l'Herzégovine, avant que l'action des consuls ait eu à se produire significativement.

« Sur toutes les questions se rattachant aux affaires de l'Herzégovine, le gouvernement français continue de se montrer d'accord avec les puissances médiatrices. »

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le vice-amiral de La Roncière. Le Noury avait adressé au Président de la République une demande d'audience.

Cette nouvelle est dénuée de fondement.

M. le duc d'Aumale a quitté Besançon lundi dernier, se rendant à Vienne pour assister au mariage d'un de ses neveux, fils de la princesse Clémentine.

On parle aujourd'hui de M. Decrais, préfet des Alpes-Maritimes, comme ayant des chances pour remplacer à Lyon M. Ducros qui, assure-t-on, maintient formellement sa démission.

Accentuant les renseignements qu'elle a déjà donnés sur l'évolution des princes d'Orléans, la *France* publie la note suivante, que nous reproduisons sous réserve et à titre de renseignements ; nous ferons seulement remarquer que, dans une circonstance aussi grave, le silence des journaux connus pour recevoir les inspirations des princes pourrait ressembler à un assentiment :

« Malgré le silence dans lequel se renferme aujourd'hui l'organe le plus autorisé des princes d'Orléans, sur les suites de l'importante déclaration récemment faite par eux dans ses colonnes, il paraît que la plus grande émotion règne en ce moment

dans le monde des royalistes constitutionnels.

« A la première nouvelle de l'évolution décidée par les princes, plusieurs hommes politiques, accoutumés à se trouver plus libres d'attitude en face de la République, et gênés par les perspectives nouvelles, ont cru devoir, pour s'éclairer tout-à-fait sur la portée du mouvement, consulter M. le comte de Paris lui-même.

« Le prince, désireux avant tout de ne point fausser le sens de la déclaration à laquelle il s'est associé, en paraissant donner une consigne à un parti, alors qu'il n'a voulu, en réalité, que faire connaître hautement et nettement ses intentions personnelles, a répondu à plusieurs de ses plus dévoués partisans, soit par lettres, soit verbalement, de manière à ne laisser subsister aucun doute dans leur esprit.

« D'après M. le comte de Paris, d'accord sans doute avec ses oncles, M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, les amis de la famille d'Orléans qui prétendent traduire encore, dans la politique de chaque jour, par leurs actes, leurs paroles ou leur propagande, des préférences pour un régime différent de celui que nous avons, devront se considérer comme allant contre les intentions et les vœux des princes.

« Insistant sur l'expression d'une pensée dont il sentait bien toute la délicatesse, M. le comte de Paris, quand il s'est trouvé en présence de ceux de ses amis auxquels il n'a jamais eu à reprocher d'excès de zèle, et que sa résolution pouvait néanmoins étonner et même chagriner, leur a longuement et fortement déduit les raisons qui l'avaient amené à la prendre.

« Plusieurs s'en sont montrés assez vivement affectés, et l'un d'eux, plus pratique peut-être et moins ému que les autres, a fixé les points sur lesquels il devenait utile de s'entendre.

« En ce qui concerne le ministère actuel, principalement, quelle attitude prendre ?

« Il a été répondu à cette question, non pas par M. le comte de Paris lui-même, mais par un des hommes politiques qui se sont le plus complètement et le plus sincèrement ralliés à ses vues.

« De cette réponse, qui a obtenu la pleine adhésion du petit-fils de Louis-Philippe, il résulte qu'à ses yeux « on ne peut être sincèrement conservateur aujourd'hui sans être sincèrement républicain. » Tout acte, par conséquent, qui prétendrait séparer ce que l'on est convenu d'appeler « les intérêts conservateurs », des principes sur lesquels repose la République constitutionnelle, aurait la désapprobation des princes d'Orléans. »

Les journaux radicaux sont mécontents de M. de Meaux. Le ministre de l'agriculture, dans un discours prononcé samedi dernier au comice agricole de Montbrison, s'est montré peu respectueux pour les hommes du 4 septembre, contre lesquels étaient dirigées les élections du 8 février 1874. Ces journaux déclarent qu'un ministre de la République, voire de la République Wallon, n'a pas le droit de pas admirer la révolution et les hommes du 4 septembre.

Encore un intransigeant : le docteur Turigny, député de la Nièvre, a écrit à la *Republique de Noyers* une lettre dans laquelle il fait, à l'exemple du citoyen Naquet, son

mea culpa de ses votes en faveur de la République Wallon.

M. le ministre de l'intérieur a adressé le communiqué suivant au *Courrier de France* :

« Le *Courrier de France* a publié, dans son numéro du 11 septembre 1875, quelques lignes extraites du *Courrier du Havre*.

« D'après ce journal, la marche du 119^e de ligne sur Lisieux aurait été signalée par la mort de trois jeunes réservistes : « L'un serait mort subitement pour avoir bu de l'eau froide ; un autre a été frappé d'insolation ; le troisième est mort d'épuisement. »

« Les renseignements reçus par l'autorité militaire permettent de déclarer que cette nouvelle est absolument fautive. Du reste, les journaux du Havre l'ont démentie dès le lendemain. »

On écrit de Sassetot, 13 septembre :

« Le mieux continue dans l'état de S. M. l'impératrice d'Autriche ; néanmoins, les médecins lui ont ordonné de garder au moins pendant toute la journée de demain un repos absolu.

« Voici quelques détails sur l'accident arrivé à l'impératrice : Sa Majesté faisait sa promenade habituelle dans le parc, lorsque son cheval, lancé au galop de chasse, butta probablement contre une inégalité de terrain, et en montant lança l'impératrice par dessus sa tête. Le groom qui la suivait courut promptement chercher des secours et S. M. fut transportée au château dans un fauteuil. Son médecin, le docteur Wiederhofer, constata des blessures au front et des contusions à la tête. Malgré ses vives souffrances, on nous affirme que S. M. a pu quitter le lit dans la journée. »

INONDATIONS.

L'*Union nationale* donne les détails suivants sur les désastres causés par l'inondation :

« Presque toutes les riches plaines situées aux environs de Béziers, de Pézenas, de Saint-Pons, de Bédarieux, de Saint-Chinian, où le phylloxera n'avait encore fait que des ravages insignifiants et où la récolte s'annonçait partout abondante, sont ensevelies sous les eaux.

« C'est par millions d'hectolitres qu'il faut évaluer les pertes éprouvées, car la vendange n'avait été commencée que sur quelques rares points de ces régions, riches hier, maintenant ruinées et désolées.

« Cette année, il est impossible de se le dissimuler, le département de l'Hérault, qui comptait, à lui seul, pour un quart dans le total général de la production viticole en France, comptera pour rien ou à peu près.

« Les renseignements qui nous parviennent ne laissent plus d'illusions à cet égard.

« Une dépêche que nous avons reçue de Narbonne nous annonce aussi que l'Aude a été fortement éprouvée.

« Et malheureusement les pertes matérielles que nous jugeons pour le moment incalculables, même approximativement, ne sont pas les seules que nous ayons à déplorer.

« La petite ville de Saint-Chinian a vu se dérouler dans ses murs les drames terribles qui ont ému, il y a quelque temps, la France entière.

« Des maisons se sont effondrées, ensevelissant les habitants sous leurs décombres. On ignore encore le nombre des victimes ; mais déjà onze cadavres ont été retrouvés, et l'Orb en charriait trois autres hier matin.

« Le préfet de l'Hérault est parti, dans la journée, pour Saint-Chinian.

« On reçoit de Saint-Chinian de sinistres nouvelles. Plus de trente maisons se sont effondrées, ensevelissant les habitants sous leurs ruines.

« On espère que la rumeur publique, qui fixe à quatre-vingts le nombre des victimes, est exagérée. Ce qu'il y a de certain malheureusement, c'est que les premières fouilles opérées ont amené la découverte de onze cadavres. »

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* publie la dépêche suivante de Milhau :

« Préfet du Tarn annonce que la crue du Tarn atteint des proportions inusitées.

« Certains quartiers sont envahis.

« L'employé du télégraphe à Milhau annonce à M. le directeur, à Albi, que le Tarn, à sept heures du matin, dépasse 10 mètres.

« Il pleut toujours, grands désastres.

« L'échelle d'Albi marque, à 6 heures du matin, 3 m. 05, en augmentation ; à 7 heures 45, 3 m. 60. L'eau augmente toujours. »

Le *Progrès de Lyon* apprend qu'une compagnie du régiment du génie est partie de Montpellier pour porter secours aux inondés de Saint-Chinian ; deux autres compagnies sont prêtes à partir.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a donné les instructions les plus précises afin d'empêcher que les réservistes ne vendent leur habillement civil à certains industriels qui rôdent toujours aux environs des campements ou des casernes.

Cette prescription est d'autant plus importante que tout l'équipement militaire devant rester au corps, il est indispensable que les réservistes retrouvent à leur départ ce qu'ils portaient à leur arrivée.

Pour assurer l'exécution des ordres du ministre de la guerre, les effets civils, après avoir subi un nettoyage, ont été déposés sous clef dans les magasins militaires, et c'est là que les intéressés auront à les reprendre, aussitôt après la fin des exercices, c'est-à-dire à partir du 1^{er} octobre prochain.

Le général de Cisse passant, il y a quelques jours, la revue des réservistes à Auxonne, remarqua dans leurs rangs un jeune homme portant, sur sa capote de soldat, la croix de la Légion-d'Honneur.

Le ministre de la guerre s'informa du nom de ce légionnaire et, apprenant que c'était le comte de La Loyère, ex-commandant de mobiles, décoré pendant la dernière guerre, a demandé pour lui le grade de sergent.

LES GRANDES MANŒUVRES ET LES CAMPS.

Nous empruntons à *Paris-Journal* le récit de la petite guerre qui vient d'avoir lieu à Fontainebleau :

« Deux brigades de cavalerie parties en même temps de Nangis devaient se rencontrer au pont de Valvins, en suivant les rives opposées de la Seine. La première, composée du 21^e et du 23^e dragons, sous le commandement du général Guépratte, devait arriver par Machant et Vulaines, pour garder le pont; la deuxième, composée du 1^{er} et du 8^e hussards, et commandée par le général de Montarby, devait descendre de la forêt pour attaquer les dragons. Enfin les deux brigades étaient sous le commandement en chef du général Dufretet.

« Tout s'est passé selon le programme. Samedi, dans l'après-midi, on vit arriver à Machant et à Vulaines trois dragons poudreux, la carabine au poing. C'étaient les éclaireurs de la première brigade. Le soir, les deux régiments couchaient à Machant et à Fontaineroux. Un escadron immédiatement alla se poster à Vulaines, et un poste avancé de trente hommes occupa le pont de Valvins. Des charrettes furent renversées, une barricade ébauchée: Toute la nuit on fit bonne garde; les soldats mettaient leur amour-propre à ne pas se laisser surprendre; on aurait dit une armée en campagne.

« Dimanche matin, l'artillerie de la 1^{re} brigade occupa les hauteurs de Samoreau, et on vit poindre en même temps, à travers les fourrés de la forêt de Fontainebleau, les éclaireurs des hussards, pendant que leurs canons se portaient sur les hauteurs du château de la Madeleine. Toute la journée ce fut une fusillade d'avant-poste, mais il n'y eut pas d'attaque sérieuse; car, d'après les ordres, ce n'était que lundi matin qu'on devait engager la bataille.

« Toute la nuit se passa de part et d'autre en préparatifs; les soldats ne plantèrent pas de tente, et couchèrent n'importe où, dans les granges, dans les fossés, à la belle étoile.

« C'était un spectacle vraiment pittoresque; que tous ces braves troupiers enveloppés dans leurs grands manteaux blancs, dormant, causant, fumant, autour de grands feux; que tous ces chevaux tout sellés, que tout cet appareil de guerre, sur lequel la lune venait jeter ses rayons argentés.

« A peine les premières lueurs du jour venaient-elles éclairer les coteaux enveloppés du brouillard du matin, qu'une vive fusillade éclata sur toute la ligne. Il y avait un malentendu; l'attaque venait de commencer deux heures plus tôt qu'il n'était convenu. Les hussards eurent donc facilement raison du poste avancé, qui fut fait prisonnier, et ils poussèrent une charge jusqu'à Vulaines. Là, ils trouvèrent les dragons prêts à les recevoir. Mais les arbitres intervinrent et firent suspendre les hostilités. Les arbitres sont deux officiers portant des brassards blancs, qui remplissent les fonctions de *juges du camp*.

« On attendit le mousquet au poing l'arrivée du général Dufretet, qui jugea que les conventions n'ayant pas été respectées, on devait recommencer la bataille. Le général était accompagné du duc de Nemours; le prince, en petite tenue de général de division, montait un superbe cheval arabe blanc; il suivit toutes les manœuvres et parut y prendre le plus vif intérêt.

« Les hussards regagnèrent la forêt, les dragons la barricade du pont de Valvins, et le combat recommença. Ce fut d'abord un vif engagement de mousqueterie; des soldats descendant de cheval se glissaient le long des berges en tirailleurs, s'abritant qui derrière une haie, qui derrière un petit mur, qui derrière un arbre; de tous côtés pétillait la fusillade; des traînées de feu couraient le long des fourrés; on aurait cru que la forêt brûlait. Bientôt des panaches de fumée blanchâtre couronnèrent les hauteurs de la Madeleine et celles de Samoreau; le canon mêlait sa grosse voix au concert.

« Mais la batterie de la Madeleine fut bien vite éteinte; un escadron de dragons, faisant un long détour au grand galop, vint la prendre à revers en passant la Seine à Fontaine-le-Port.

« Néanmoins, les hussards forcèrent l'entrée du pont, emportèrent la barricade et poussèrent les fuyards l'épée dans les reins jusqu'à Vulaines, où se trouvait le gros des dragons et où la mêlée devint générale.

« C'était une mêlée d'hommes et de chevaux, au milieu de laquelle on voyait scintiller les casques et les sabres, pendant que le canon de Samoreau continuait à gronder et que la fusillade pétillait de tous côtés.

« Mais l'ordre se rétablit, et les dragons repoussèrent à leur tour les hussards, qui battirent en retraite par la forêt.

« Puis les dragons rechargèrent, et la retraite s'opéra au galop, en bon ordre. »

Le *Bien public*, de Dijon, donne les détails suivants sur le camp de Genlis, affecté à la cavalerie du 8^e corps d'armée :

« Le camp, que l'on aperçoit du chemin de fer, en arrivant à Genlis, est à un kilomètre et demi à peine de la station. Il faut vingt minutes pour s'y rendre. Il a été établi dans une vaste plaine, et ses rues sont placées verticalement à la Tille qui le borde au midi. Au nord se trouve le village de Labergement-Foigny, à l'ouest celui de Cessey-sur-Tille.

« On y arrive, en venant de Genlis, par la gauche; la droite, sur laquelle est placé le front de bandière, fait face à Cessey.

« La tente du général Tripart et son fanion sont placés en avant. La tente du colonel du 40^e dragons, faisant face à la principale rue du camp, domine l'emplacement qu'occupe ce régiment; celles des officiers sont placées en tête de chaque rue, celles des hommes viennent ensuite, et celles des sous-officiers sont placées à la fin.

« Les mêmes dispositions ont été prises pour le campement du 18^e chasseurs à cheval. Un espace d'une cinquantaine de mètres a été laissé libre entre les deux régiments.

« Devant les tentes sont réunis en faisceaux les fusils et les sabres; les selles les entourent circulairement. Les chevaux, placés sur une seule ligne, sont entravés par un pied à une longue corde, au milieu de la rue, comme dans les camps d'Afrique. Ils sont vifs, bien portants, leur poil est lustré, et ils ne paraissent aucunement souffrir de ce séjour en plein air. Il est vrai que le temps est magnifique, et que depuis l'installation du camp on n'a pas eu l'ombre d'une mauvaise journée à redouter. A la gauche et assez loin des deux régiments sont placés les magasins de subsistances, le blutoir à l'avoine, les provisions de paille et de fourrage; c'est là que se trouvent la tente du corps-de-garde et, à côté, les sous-officiers de planton chargés de faire conduire les visiteurs auprès des officiers ou des militaires qu'ils désirent voir.

« Sur la lisière du midi, et séparées de la Tille par un chemin, sont situées les baraques où vivent en popote — c'est le terme consacré — MM. les officiers de chaque régiment.

« Du côté opposé, c'est-à-dire au nord, les cuisines en plein vent de chaque escadron, faisant face aux rues, sont placées devant les cantines, qui sont elles-mêmes les dernières constructions qui limitent le camp de ce côté.

« Quand nous arrivâmes sur les trois heures et demie, la plus grande animation régnait au camp. Le passage se faisait, les ordonnances portaient, revenaient; des vedettes de deux ou trois hommes trottaient sur les routes et dans diverses directions.

« Un officier du 40^e dragons, qui nous fit gracieusement les honneurs du camp et nous en montra les détails, nous dit que cette fourmière d'hommes était ainsi en remuement toute la journée, et qu'aucun instant ne restait inoccupé.

« Dès l'aube, les exercices et les excursions commençaient, les reconnaissances particulières ou en corps, en un mot toutes les manœuvres du service en campagne étaient tour à tour étudiées et revues.

« En avant du front de bandière, on construisait un léger baraquement qu'on pense devoir être préparé pour l'arrivée du général de Gallifet, qui viendrait s'installer au milieu des troupes dans quelques jours d'ici.

« Il serait en effet question que l'artillerie d'Auxonne et que toute l'infanterie de la division seraient appelés au camp pour prendre part à de grandes manœuvres. Nous donnons ce bruit sous toutes réserves. »

Le camp de Genlis vient d'être renforcé par de l'artillerie arrivée de Bourges et d'Auxonne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quatre jours, nous avons chaque soir un orage qui ne faisait que passer et

laissait la nuit calme. Celui d'hier ne s'est pas comporté de même: dès le coucher du soleil, le tonnerre a grondé, et jusqu'à ce matin les éclairs ont sillonné les nuées dans toutes les directions. Cet orage a été le plus intense vers 4 heures 1/2 du matin: les décharges électriques étaient très-violentes et la pluie tombait à torrents. Tout a cessé au lever du soleil.

CRUE DE LA LOIRE.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 2^m 50 à 3^m à Orléans, paraît devoir s'élever à 4^m. On présume qu'il aura lieu le 17 septembre, vers midi.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 5^m, le 18, vers 6 heures du matin.

A Tours, 4^m 40, le 18, vers midi.

A Langeais, 4^m 50, le 18, vers 7 heures du soir.

Maximum probable de la crue en Maine-et-Loire :

A Saumur, le 19, vers 5 heures du matin, 2^m 50.

Aux Ponts-de-Cé, le 19, vers 5 heures du soir, 2^m.

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui vendredi, midi : 0^m 90.

LE CAMP DU RUCHARD.

De grandes manœuvres ont lieu au camp du Ruchard. On y met en pratique la nouvelle théorie.

Les troupes se composent de six compagnies du 32^e régiment d'infanterie, d'un bataillon du 66^e régiment, du 43^e bataillon de chasseurs et du 33^e régiment d'artillerie. Le bataillon du 66^e de ligne et le 43^e chasseurs appartiennent à la garnison de Tours, et le 33^e d'artillerie à la garnison de Poitiers.

Les chasseurs et l'artillerie ont leurs réservistes qui manœuvrent comme de vieilles troupes. De nombreux artilleurs réservistes sont d'Angers et du département.

Les manœuvres dureront jusqu'au 28 de ce mois; les bataillons, sauf celui du 66^e, et les batteries regagneront ensuite leurs garnisons respectives.

Le camp du Ruchard est borné au nord par la vallée de Villaine, que parcourt la route d'Azay-le-Rideau à Sainte-Maure; à l'ouest par la forêt de Chinon; à l'est par la forêt de Crissey. Au sud, la limite est moins bien définie; elle est formée par le village d'Avoine, rejoignant les deux forêts.

Les landes du Ruchard appartiennent à l'Etat et aux communes. Le sol est couvert de fougères; quelques parcelles sont cultivées en avoine, mais elles sont d'un faible rapport.

C'est au lieutenant-colonel Tramond, du 66^e de ligne, que revient le mérite d'avoir transformé ces landes en un camp d'instruction, et d'en avoir fait, ainsi que de l'école de tir, des lieux d'étude.

UN JOUR AUX SABLES-D'OLONNE.

Combien de gens sont morts et mourront sans avoir pu réaliser ce rêve de toute leur vie : *aller en chemin de fer et voir la mer!* La mise à exécution de ce rêve est rendue maintenant facile, grâce à la Compagnie de la Vendée, et il faut avouer que ceux qui ne profiteront pas, dimanche, des réductions qui leurs sont offertes pour voir la mer, c'est qu'ils ne le voudront pas.

Dimanche matin, si le temps est beau, il y aura un départ exceptionnel de pêcheurs de sardines, et les amateurs d'émotions pourront en profiter pour faire une promenade en mer. Quant à ceux qui redoutent le mal de mer et aiment mieux ce qu'on appelle vulgairement le plancher des vaches, ils visiteront le port des Sables, qui contient en ce moment un grand nombre de bateaux à voiles et à vapeur, ainsi que deux des navires de la Compagnie qui font le transport des grains et du charbon en Angleterre.

Contrairement à sa première décision, la Compagnie de la Vendée ajoutera au train de plaisir des wagons de 1^{re} et de 2^e classe, où pourront prendre place les personnes munies de billets d'aller et retour, valables pendant 5 jours avec réduction de 40 0/0 sur le prix des places.

La société centrale de médecine vétérinaire, consultée par le ministre, vient de décider que l'habitude qu'a le cheval, soit de mordre ou de frapper l'homme ou les autres animaux, soit de refuser à se laisser harnacher ou employer aux services pour lesquels son espèce est destinée, sera désormais comprise dans la nomenclature des vices pouvant donner lieu à la résiliation des marchés.

L'Etoile, d'Angers, nous apprend que le nommé Julien Bessonneau, âgé de 62 ans, domestique chez M^{me} Bouton-Lévéque, à Belle-Poule, commune des Ponts-de-Cé, vient de mourir d'hydrophobie.

Il avait été mordu le 12 juillet, dans les circonstances suivantes. Un chien de chasse étranger, jaune et blanc, qui avait rôdé la nuit autour de l'habitation, s'était pris la tête dans un filet en corde, servant de clôture au jardin. Bessonneau fut mordu au bas des jambes au moment où il cherchait à le dégager. Ne pensant pas que l'animal fût enragé, il ne soigna pas sa blessure. C'est le 12 septembre qu'il a eu le premier accès de la terrible maladie, dont M. le docteur Vétault reconnut immédiatement le caractère. Il a succombé le 14, à 4 heures du soir.

M. le baron de Larcinty est nommé lieutenant-colonel commandant le régiment de l'armée territoriale de Nantes.

M. du Hanlay est nommé lieutenant-colonel commandant le régiment de l'armée territoriale d'Anenion.

M. Alfred Bascher est nommé colonel commandant le régiment de l'armée territoriale de la Vendée.

M. Mesnard est nommé chef d'escadron commandant les batteries d'artillerie de l'armée territoriale de la Loire-Inférieure.

Le 14 septembre, un très-brillant cortège, sous la direction du capitaine Gompertz, a été donné à Pontivy, à l'occasion des fêtes de la ville, par les officiers et sous-officiers du 6^e hussards. Les mouvements ont été exécutés avec une admirable précision; les courses de bagues, de têtes, de javelots, les sauts des haies, ont été très-applaudis. Parmi les vainqueurs étaient MM. Gaumet et Férét, sous-lieutenants. Entre deux reprises, une quête au profit des indigents a été faite par la comtesse de Lignières, femme du colonel du 6^e hussards et par plusieurs dames de la ville. Les organisateurs de cette fête étaient MM. de Mondonga et de Penharent. Le soir, fête nautique très-réussie sur le canal du Blavet.

MALADIES DE LA VIGNE.

L'Union de l'Ouest, d'Angers, a reçu la lettre suivante :

« J'ai lu dans les journaux de votre ville une correspondance sur la maladie de la vigne, de M. Baptiste Desportes, de la maison André Leroy, pépiniériste.

« Vous travaillez infatigablement sur cette matière, je vous serai pour la deuxième fois reconnaissant de recevoir et insérer, dans un de vos prochains numéros, les réflexions et indications qui suivent, dans l'intérêt du propriétaire de vignobles.

« La maladie démontrée par M. Desportes ne m'est pas inconnue, quant à son effet désastreux. Doit-elle être qualifiée sous le nom d'*Erimeum Vitis*, je ne peux le contester sérieusement, la science me faisant défaut.

« Elle est bien la conséquence de piqures d'insectes venimeux qui ont tous les symptômes phylloxériens; les propriétaires doivent avec raison s'alarmer de son apparition dans les clos de vigne et en plein vent, parce qu'elle est contagieuse. En temps ordinaire, cette maladie ne se montre que sur les cépages en échelas, près des maisons d'habitation, de murs, de jardin, ou encore sous les arbres fruitiers, tels que pêchers, pommiers; il était supposable que ces insectes malfaisants devaient avoir pour résidence les excavations des murs et des arbres.

« Actuellement la chose paraît être le contraire, puisque cette maladie se propage très-avant dans la terre. Voici qui est positif et hors de doute: le cep de vigne attaqué, et dans un état complet de dépérissement, tombe faute de soins immédiatement donnés, tombe dans un état complet de dépérissement. A la date du 10 avril dernier, en réponse à un colporteur, j'ai écrit dans votre estimable journal une lettre dans laquelle je disais notamment ceci: « La propreté et la taille des ceps sont les principales conditions de la conservation et de la guérison de la vigne, le

Je réitère
l'assertion et fais appel aux intéressés.
Les recherches constamment faites par
la commission des sciences, afin de parve-
nir à découvrir un procédé puissant contre
le phylloxera et autres maladies contagieu-
ses ne doivent pas empêcher l'initiative pri-
vée de se faire entendre. C'est pour cette rai-
son que j'intéresse toute la société, que je me
suis autorisé une deuxième fois à user de la
plume de votre journal pour parler.
En ma qualité de praticien depuis lon-
gues années sur les différentes maladies de
la vigne, je viens brièvement soumettre à
votre appréciation des personnes intelligentes le
résultat de mes essais approfondis et leur
efficacité de moyen efficace d'arriver à la gué-
rison la plus prompte possible des cépages
attaqués d'*Erineum*, *Phylloxera*, *Champignon*,
Oidium, le traitement devant être le même
pour toutes les choses près.

Ceci dit, j'expose mes principes et fais
connaître la substance à employer que j'ai
appelée d'*accessoire*. Les ceps de vignes frap-
pés de maladies ci-dessus ne peuvent re-
prendre leur végétation habituelle, et rap-
porter de bons fruits que lorsqu'ils auront
été délivrés du venin putréfié qui les ronge,
c'est-à-dire, leur enlève toute leur substance,
après qu'ils seront mis en état de complète
guérison contre les insectes nuisibles.
Pour obtenir ce résultat, il ne s'agit
que de semence de graines d'aucune es-
pèce, de faire pourrir en terre aucune ma-
tière végétale, encore moins de bains à don-
ner, ce mode étant pratiquement impossible.
Tout simplement l'emploi d'un mélange
composé d'*huile de cade* et de *colza* à dose plus
ou moins forte, selon la nature du terrain
(soit en moyenne 2/6^{me} d'*huile de cade* con-
tinuant 4/6^{me} de *colza*). Méthode essentiellement
praticable, économique, pouvant s'employer
à toutes saisons. Le déboursé pour traiter
une superficie d'un hectare, soit environ 6,000
francs de vigne, en admettant qu'ils fussent
tous malades, peut s'élever, au maximum, à
cinq francs. Différence énorme des autres
procédés connus jusqu'à ce jour.

Manière d'opérer. — Lorsque vous aper-
cevez un cépage atteint d'*Erineum*, ou *phyl-
loxera*, après lui avoir enlevé la mousse et
l'écorce morte attachées à sa tige perpen-
diculaire ou pied, vous devez pincer les brins
des sarments, c'est-à-dire les couper à quinze
centimètres au-dessus des fruits accrus, se
tenant aux rameaux; vous pratiquez à la
base du cep une petite excavation jusqu'à ce
que vous trouviez les petites racines, qui se
trouvent ordinairement à la surface du sol,
vous humectez ces dernières du mélange
Cade-Colza ci-dessus, au moyen d'une brosse
à dents, ou d'un pinceau, absolument comme
si vous vouliez les peindre; vous faites la
même opération sur les tiges formant la tête
du cep, depuis leur point de départ jusqu'à
leur extrémité, sans vous préoccuper des
saucisses que vous tâchez de préserver, et,
finalement, vous amoncellez la terre autour
du pied de vigne opéré.

En appliquant ce système, aussitôt l'ap-
parition de la maladie, vous êtes assurés de
la conservation de vos raisins.
Les ceps atteints depuis de longues an-
nées doivent tous être taillés de bonne
heure, aussitôt la récolte, en leur faisant la
même opération que celle ci-dessus indi-
quée.
Toutefois, il devra être laissé à chaque
cep trois ou quatre boutons à fruits, et
lorsque viendra le mois de mars, vous en
enlèverez une couple, afin de faciliter l'écou-
lement des eaux contenues dans le cep, ou,
pour mieux me faire comprendre, le faire
pleurer.

La nouvelle sève arrivée, vos ceps traités
seront méconnaissables, tant ils auront
gagné de vigueur.
L'*Oidium* se traite de la même manière;
il n'est pas urgent d'humecter les premières
racines; seulement tout l'extérieur du pied
atteint devra être passé au pinceau, dès l'ap-
parition de la maladie.
Dans aucun cas, les ceps opérés ne de-
vront être déchaussés que pour détruire
l'herbe; la terre doit être constamment
amoncelée autour du pied.
Très-heureux si je puis être entendu et
compris.
Agréez, etc.
M.-T. DESSAX.
Tiercé (Maine-et-Loire), 13 septembre 1875.

UN BUVEUR QUI A LE VIN TRISTE.
La commune de Saint-Rémy-la-Varenne
a été mise en émoi vendredi dernier d'une
façon assez étrange.

Le sieur X..., à qui le vin blanc dérange
quelque peu la cervelle, s'en allait criant
qu'on avait assassiné sa mère et le garde
champêtre.

Quelques personnes ajoutant foi, sans
doute, à cette nouvelle sinistre, étaient allées
la transmettre au maire.
Voilà le magistrat qui se met immédia-
tement en campagne et se transporte au
village qui devait avoir été le théâtre du
forfait.

Il est suivi par le curé apportant les sa-
craments.
Mais quelle ne fut pas la surprise des deux
autorités, temporelle et spirituelle, en
voyant l'ivrogne tendre sa ligne dans un
ruisseau pour y repêcher, disait-il, les deux
cadavres des assassinés.

On comprit qu'il avait la tête troublée et
qu'il fallait requérir, non pas le concours de
la justice, mais celui d'un administrateur de
douches.

O divin Bacchus, voilà bien de tes coups !
(Le Patriote.)

LES ESCARGOTS.

Nous ne savons à quelle cause attribuer
l'engouement qui s'est emparé depuis quel-
ques années des Parisiens pour les escar-
gots; est-ce, comme l'on prétend, le ren-
chérissement inouï des huîtres qui valent
actuellement 15 et 20 centimes pièce? C'est
possible, mais l'engouement existe, voilà le
fait que nous constatons.

Le goût pour les escargots n'est pas nou-
veau: Plin dit qu'à Rome on en était
si friand, qu'on les mettait dans des en-
droits construits pour cela, et qu'on les sé-
parait par espèces afin de pouvoir en dis-
tinguer les différents goûts.

On les nourrissait avec du blé et du vin
cuit; on estimait surtout ceux qu'on tirait
de la Sardaigne, de l'île de Chio, de la Si-
cile, des Alpes, de la Ligurie et de l'Afrique.
Aujourd'hui même les habitants de la Silé-
sie nourrissent les escargots avec certaines
plantes pour leur donner un meilleur goût.
Pendant notre captivité, en 1870, nous avons
vu, à Brunswick, des jardins où on les
gardait dans des espèces de fosses carrées,
dont les parois étaient boisées et l'ouverture
fermée par un treillage, pour les manger
l'hiver.

Chaque année, les chemins de fer amènent
à Paris les escargots par millions: les
marchands de vin et les restaurateurs dres-
sent avec les coquilles vides à leur porte des
pyramides ou des monuments qui n'ont au-
cune désignation dans l'architecture: l'es-
cargot est le préliminaire indispensable
d'un fin déjeuner, et Dieu sait si l'on en fait
de ces déjeuners fins à Paris.

On préfère les escargots de Bourgogne
parce qu'on suppose qu'ils ne se nourris-
sent que de feuilles de vigne et qu'ils n'en
sont que meilleurs; mais combien de faux
frères se glissent parmi eux?

Les restaurateurs parisiens les font cuire
avec des herbes odoriférantes, puis les lais-
sent refroidir; ils remplissent alors le vide
qui reste dans la coquille avec du beurre
dans lequel on a incorporé de l'ail et du
persil: au moment de servir, on fait chauf-
fer les escargots. Ce n'est pas la meilleure
méthode, mais elle permet à ces honorables
industriels de vendre un escargot un et
même deux sous.

J'aime mieux la méthode des Bourgui-
gnons qui les préparent avec du vin; on
les assaisonne avec du bouillon, des épices,
des tranches d'orange ou de citron; on lie
la sauce avec du beurre ou de la farine et
c'est tout simplement délicieux; la méthode
provençale n'est pas à dédaigner non plus.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 19 septembre 1875,

À 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. Pharaon, pas redoublé TILLIARD.
 2. Septuor de Lucie DONIZETTI.
 3. Star of England, polka LAMOTHE.
 4. La Tour des Pins, fantaisie MULLER.
- Ce morceau a valu la médaille d'or à la musique
municipale au concours des Sables-d'Olonne.
5. Marche triomphale ROUBIN.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contri-
butions en deux paiements sont priées de
soldier le deuxième terme avant le 30 sep-
tembre.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 19 septembre 1875.

Représentation extraordinaire donnée par
le prince noir

BEN-ALI

Célèbre nègre de Galham (Afrique), fils du roi
Boubha-Karsada,

ET LE PROFESSEUR HONGROIS

VELLE

Qui a obtenu les plus grands succès aux théâtres de
l'Ambigu et du Châtelet, de Paris.

Pour la première fois à Saumur:

LES ESPRITS FRAPPEURS, secret du comte de Ca-
giostro et de Hume.

LA MAIN PARLANTE, mystères africains.

LA TRANSFORMATION DE L'AMR.

L'ESCLAVE INDIENNE.

NOUVELLES EXPÉRIENCES MERVEILLEUSES.

1^{re} partie

Par le prince noir.

1. Les objets animés. — 2. Le feu de Satan. —
3. Les fruits africains. — 4. Un spectre en poche.
- 5. La poule du Sénégal. — 6. Un souper au désert.

2^e partie.

1. La corde des Médiums. — 2. L'aquarium
- des Mille et une Nuits. — 3. La chaîne enchantée.
- 4. Transformation aérienne. — 5. Ben-Ali effrayé.

3^e partie.

Expériences scientifiques et mystérieuses par le
professeur VELLE.

1. Le bouquet spirite. — 2. La jarretière de la
- reine des Indes. — 3. La main parlante. — 4.
- Les esprits frappeurs. — 5. La transformation de
- l'âme, phénomène merveilleux et frappant.

On commencera à 8 h. précises.

Prix des places ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M^{me}
Thuau, et, pour se procurer des cartes à l'avance,
chez le concierge du Théâtre.

Madame DIXSAUT a l'honneur de préve-
nir les familles qu'à partir du lundi, 4
octobre prochain, elle donnera des leçons
particulières, et ouvrira un cours d'ensei-
gnement qui aura lieu, tous les jours, de
4 heures à 3 heures, rue de la Chouetterie,
n° 47, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 40 fr. par
mois.

Les mères pourront y assister et se ren-
dre ainsi compte des progrès de leurs en-
fants.

Madame Dixsaut prie les parents qui vou-
dront bien l'honorer de leur confiance, de
faire inscrire leurs enfants, dès le 20 sep-
tembre, de 4 heures à 7 heures, à son do-
micile, rue de la Chouetterie, n° 47.

Faits divers.

On mande de Moulins, 14 septembre:

Un officier du 86^e régiment de ligne, M.
Dorival, vient de périr victime de son dé-
vouement, au moment où il prenait part aux
manœuvres du 13^e corps. En montant la
côte de Bellevue-sur-Allier, il rencontra une
voiture qui descendait à fond de train et dont
le cheval était emporté. Deux officiers se
trouvaient dans cette voiture. M. Dorival se
jeta à la tête du cheval, mais il fut atteint
par le brancard et renversé sous la roue,
qui lui passa sur le corps. Ce brave et mal-
heureux officier a expiré quelques heures
après des suites de sa blessure.

On lit dans le *Courier de la Creuse*:

« Un épouvantable accident est arrivé au
moulin de Louche, commune de Magnat, le
vendredi 10 septembre:

« Le sieur Gouze, meunier, étant ma-
lade, sa femme, accompagnée de deux en-
fants jumeaux, âgés de quatre ans, descen-
dit dans le bas du moulin pour arranger de
la farine. L'un des enfants s'amusa à poser
son pied sur la roue, et tomba les reins
broyés entre le mur de soutènement et la
roue, ayant eu probablement son pantalon
accroché par un des boulons: la mère cher-
cha à le dégager, et fut lancée par la roue
contre le mur, où elle se fracassa le crâne.
Tous les deux ont été retrouvés sans vie par
le père désolé et les témoins accourus à ses
cris. »

Faites des procès. — Un journal normand
donne les résultats d'un procès, à la suite
des diverses phases duquel, après citation

devant le tribunal de commerce, pourvoi en
cassation, assignations, appel, contre-appel,
etc., etc., un paysan de Saint-Gilles a fini
par payer 3,400 fr. une vache que le ven-
deur lui avait cédée pour 90 fr.

Allons, la fable de *l'Huître et les Plaideurs*
est toujours une vérité!

La reine des nageuses. — Depuis l'exploit de M.
Webb, Londres est devenu fanatique de natation;
on ne parle plus dans les meilleurs salons que de
tailler une coupe, faire la planche, piquer une tête.
Un professeur de natation, M. Beckwith, a voulu
profiter de cet engouement pour se faire une
réclame, et il a fait annoncer à son de trompe que
sa fille descendrait la Tamise à la nage, du pont de
Londres à Greenwich, ce qui fait une distance
d'environ cinq milles. Miss Beckwith est une char-
mante blonde. Toute l'élite de la jeunesse de Lon-
dres est allée la voir se mettre à l'eau, dans un cos-
tume coquet, brodé de dentelles. Elle a piqué cou-
rageusement une tête et a commencé son voyage.
Une flottille de canotiers enthousiastes lui faisaient
escorte. Son père et son frère la précédaient de
quelques mètres dans un bateau, tout prêts à plon-
ger, en cas de besoin, pour venir à son aide.

Ce que l'on redoutait pour elle, c'était le refroi-
dissement. Mais au bout de l'heure et neuf minutes
qu'elle a mis à accomplir le trajet, elle est sortie de
l'eau avec une sensation de chaleur plus vive que
lorsqu'elle y était entrée. Elle s'est servie tout le
temps de la brasse ordinaire, comme le capitaine
Webb, et, avant de sortir de la Tamise, a exécuté
devant les nombreux assistants, pour bien montrer
qu'elle n'était nullement fatiguée, diverses prouesses
aquatiques. Vous pouvez juger si on a fait une ova-
tion à la jolie miss! Dans quelques jours, une nou-
velle tentative sera faite pour traverser sous peu le
détroit du Pas-de-Calais, par un élève-amateur de
M. Beckwith père. Si cela continue, il y aura bien-
tôt des courses de natation entre Douvres et Calais.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 16 septembre, 3 h.

Calme complet dans la commission de
permanence. Il résulte des bruits de couloir
que M. Baze n'adressera aucune question à
M. Buffet sur l'attitude de certains journaux
à l'égard de quelques députés qui ont voté
la constitution.

La séance se passe en conversations et
en échange d'impressions d'un intérêt se-
condaire.

Après avoir lu le procès-verbal de la der-
nière séance à laquelle il avait pris une si
large part, M. le vice-président du conseil
s'est immédiatement retiré. Il part ce soir
pour les Vosges.

L'Agence Havas publie les renseignements
suivants:

« Le Président de la République par-
tira de Paris samedi soir pour aller cou-
cher à Moulins, où il passera la journée
de dimanche et où il y aura réception offi-
cielle.

« Le maréchal assistera aux manœuvres
militaires dans l'Allier lundi et mardi, et
ira coucher mardi soir à Orléans.

« Il assistera aux manœuvres militaires
dans le Loiret mercredi et jeudi.

« Le Président passera la journée de di-
manche à Rouen où il y aura comme, à
Moulins, des réceptions officielles.

« Il sera de retour à Paris dans la nuit
de dimanche à lundi.

« M. Buffet part ce soir pour les Vosges.
Il sera de retour mardi matin. Il passera
cinq jours à Paris, après lesquels il retour-
nera jusqu'au 30 septembre dans les Vos-
ges. »

L'ensemble des renseignements reçus
jusqu'à présent, sur les récentes inonda-
tions, permet d'espérer que les dommages,
quoique très-considérables, les seront moins
qu'on ne l'avait craint d'abord.

La pluie n'ayant pas heureusement per-
sisté, les rivières débordées ont prompte-
ment repris leur cours normal. La Loire et
l'Allier ont atteint leur maximum le 4 au
soir à Moulins.

Le maximum de la crue à Orléans est at-
tendu aujourd'hui vendredi, à midi; on cal-
cule qu'il sera de 4 mètres. Toutes les
précautions réglementaires ont été prises
sur les bords du fleuve.

Pour les articles non signés: P. GODET.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.
Le Maire de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu les 19 et 20 septembre.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.
ASSEMBLÉE ET FOIRE DE SAINT-LUBIN
Le dimanche 19 septembre 1875.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, la foire et l'assemblée de Saint-Lubin se tiendront sur la promenade du Mail. Il y aura des jeux de toutes sortes : danses publiques gratuites, — ascension d'un ballon, — mât de cocagne horizontal, — feu d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands étalagistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection.
CH. DE CAQUERAY, maire.

M^{re} BERGAULT a l'honneur de prévenir les familles que la rentrée des classes de son pensionnat est fixée au lundi 20 septembre.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 30 centimes ; les vingt premiers fascicules sont en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N^o 1698. — 14 Septembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Pils ; — Le général Frossard ; — L'insurrection de l'Herzégovine ; — Inauguration de la statue de Chateaubriand, à Saint-Malo ; — L'excursion des membres du Congrès scientifique de Nantes dans le Morbihan ; — Le capitaine Webb. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Variétés : Saint-Malo et Chateaubriand. — La Chapelle de saint Louis et les anciennes citernes de Carthage. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — La mosaïque gallo-romaine de Lillebonne. — Echecs. — Gravures : L'insurrection de l'Herzégovine : homme et femme ; — Débarquement de troupes turques au port de Kleck ; — Colonne turque attaquée par les insurgés dans le trajet de Kleck à Trébigne. — Pils. — Le général Frossard. — Saint-Malo : inauguration de la statue de Chateaubriand. — Excursion du Congrès anthropologique en Bretagne (8 gravures). — Le capitaine Matthew Webb.

— La France pittoresque : le Rocher de Saint-Ambroix (Gard). — Tunisie : chapelle de saint Louis ; — Vue générale des citernes carthagoises. — La mosaïque de Lillebonne (2 gravures). — Rébus.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.
Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

POMPE ROTATIVE
CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVASEMENT des Vins, Huiles, Essences, etc.
Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. g. d. g. 121, rue Oberkampf, — Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représentés à Angers par MM. MARTIN FRÈRES, articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — —
7 — 35 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 — — —
6 — 50 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	2	50	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	737	50	10
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	75	»	Crédit Mobilier	173	75	2	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	740	»	7
5 % jouiss. novembre	104	33	»	Crédit foncier d'Autriche	550	»	»	Société autrichienne, j. janv.	620	»	3
Obligations du Trésor, 1. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	»	Orléans.	315	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	475	»	5	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	972	50	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	95	»
— 1865, 4 %	495	»	1	Midi, jouissance juillet.	693	75	»	Est	316	75	»
— 1869, 3 %	349	50	1	Nord, jouissance juillet.	1189	1	25	Nord	310	»	»
— 1871, 3 %	334	»	»	Orléans, jouissance octobre.	995	»	»	Ouest	316	75	»
— 1875, 4 %	466	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	622	50	»	Midi	309	»	»
Banque de France, j. juillet.	3865	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1055	20	»	Deux-Charentes	226	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	596	25	1	Société Immobilière, j. janv.	74	1	»	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	345	1	25				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	323	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	2								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 13 — — — express.
7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mat.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 11.

Etude de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notification a été faite :

A la requête de M. Raymond-Charles d'Achon, propriétaire, demeurant à la Roche-Froissard, commune de Gennes, au nom et comme maire de ladite commune, dûment autorisé, à l'effet des présentes, par arrêté du conseil de préfecture, en date du vingt-deux janvier mil huit cent soixante-quinze, élisant domicile en l'étude de M^{re} Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, constitué pour lui ;

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du seize septembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée : 1^o d'un acte passé devant M^{re} Bourdais, notaire à Gennes, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant cession, à titre d'échange, par M^{re} Théopanie-Joséphine de Sarcé, veuve de M. Adolphe-Gustave de Jourdan, propriétaire, demeurant à Angers, rue des Arènes, à la commune de Gennes, d'une parcelle de terrain d'une contenance de cinquante ares vingt-cinq centiares, à prendre au midi d'une plus grande pièce, nommée la Longoeraie, faisant partie du numéro 1462 de la section A du plan cadastral de la commune de Gennes ; ladite parcelle destinée à l'établissement d'un cimetière. Cette parcelle joindra au midi M^{re} Chailion et les héritiers Dufour, au levant le chemin, au nord et au couchant M^{re} de Jourdan, et elle est séparée du surplus de la pièce par des bornes.

Contre la cession, en contre échange, par la commune de Gennes, du chemin de la Boussinière, traversant la propriété de ce nom, appartenant à M^{re} de Jourdan, commune de Gennes, à partir du chemin de Gennes à Bessé, par les bas, jusqu'à la rencontre d'un fossé qui clot le bois

de M^{re} de Jourdan d'avec la terre appartenant à M. Gauthier, 2,477 mètres environ ; à la charge de supporter le passage du sieur Jean Fresneau, de Bessé, pour l'exploitation d'un terrain enclavé, nommé le Liron ; et une concession gratuite et perpétuelle de 25 mètres carrés dans le nouveau cimetière, dans la portion affectée aux concessions ; et moyennant, en outre, une soule de la part de la commune de Gennes de la somme de deux mille francs, payable le premier novembre mil huit cent soixante-seize, aux intérêts de cinq pour cent par an, payables annuellement, à compter du premier novembre dernier ;

2^o D'un acte passé devant le même notaire, le dix-sept décembre mil huit cent soixante-quatorze, contenant cette modification que M^{re} de Jourdan n'aura pas droit à la concession gratuite de vingt-cinq mètres carrés dans le nouveau cimetière ;

3^o D'un acte passé devant le même notaire, le vingt-deux mars mil huit cent soixante-quinze, contenant la réalisation définitive de l'échange sus-énoncé.

Avec déclaration à M. le procureur de la République, que cette notification lui est faite pour qu'il ait à prendre, sur la propriété ci-dessus désignée, dans le délai de deux mois, telle inscription d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, cette propriété demeurera affranchie de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment de M^{re} de Jourdan :

1^o M^{re} Elisabeth Maury d'Airoux, veuve de M. Louis-François Prévost de Bonnezeaux, propriétaire à Saint-Lambert-des-Léveés ;

2^o M^{re} Marie-Madeleine Laurens de Jorreau, tante de cette dernière ; Et que tous ceux du chef desquels ils pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connues de la commune de Gennes, la présente notification sera publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent soixante-quinze, (451) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^{re} CLOUARD, notaire, et de M^{re} CALLIER, avoué, à Saumur.

A VENDRE
Par suite de conversion,

A Saumur, en l'étude de M^{re} CLOUARD, notaire,
Le dimanche 26 septembre 1875, à midi.

DEUX MAISONS
Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 31 et 33, et place de Nantilly, appartenant à M^{re} veuve Martin-Renaume.
Mise à prix de chacune des maisons, 2,000 francs.
Voir les affiches pour la désignation. (405)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
LE MOULIN A EAU DE FOLLET
Commune de Courchamps.
S'adresser à M^{re} CLOUARD. (425)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saint-Florent, près Saumur, à l'angle de la route et de la rue qui conduit à l'église, formant un très-bel emplacement.
S'adresser à M. René PILIER, cordier à Saint-Florent, ou à M^{re} CLOUARD, notaire. (434)

A VENDRE
OU A LOUER
DE SUITE,
Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET
LES VASTES BATIMENTS
DE LA MAREMAILLET
Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.
Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.
Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits.
La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures.
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^{re} LAUMONIER, notaire. (406)

Etude de M^{re} DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 septembre 1875, à l'heure de midi,

A Allonnes, en l'étude et par le ministère de M^{re} DENIEAU, notaire.

1^o La coupe de 10 hectares 11 ares environ de bois-taillis, essence de chêne, dite la deuxième des Loires ;
2^o La coupe d'une châtaigneraie ;
Le tout dépendant de la terre du Bellay, commune d'Allonnes.
S'adresser :
Pour visiter les lieux, à M. DE-RUSSE, régisseur de la terre du Bellay ;
Et, pour prendre des renseignements, à M^{re} DENIEAU, notaire, rédacteur du cahier des charges.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE
Par suite de départ,
UNE AMÉRICAINE
BON CHEVAL ET HARNAIS.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN FOUORE
D'une contenance d'environ treize deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.
Saumur, imprimerie P. GODET.

L'EAU DE SUEZ VACCINE DE LA BOUCHE
supprime instantanément LES MAUX DE **DENTS**
Conservation, blancheur des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure.
BESSON, pharm. à Saumur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.